



COMMISSION SPORTIVE JEUNES

SAISON 2025/2026

PV N°52

En distanciel ce jour le 05/03/2026 pour le pôle foot à 5

Présents : FERNANDEZ Marie-France - BIANCUZZI Wilfried - FARGEOT Gary

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Début de la réunion 14h Fin de la réunion 17h30

La commission valide les rassemblements de la journée du 28 février :

- U7 : R.A.S. Bonne participation

- U9 N1 arrêté sur le terrain de La Catte

Remerciements au club de Prignonieux pour la prise en charge sur le 2^{ème} plateau.

Bonne participation sur le 2^{ème} secteur.

- U9 N2 : 8 plateaux se sont joués avec une participation de + de 80 %. Seuls certains clubs ont du mal à aligner leur 3^{ème} équipe inscrite.

Discussion autour de la journée du Futsal du 7 Mars

Depuis lundi, nous essayons de concilier avec les plateaux U9. 1 plateau sur en U9 N1 est annulé faute d'équipes (participation au Futsal).

Au niveau 2, annulation de COURSAC (regroupé à Ribérac) et MUSSIDAN.

Nous sommes assez inquiets sur la participation de certains clubs à vouloir se déplacer.

Mais dans certains secteurs, le petit nombre de clubs entraine des déplacements plus importants.

Fin de la réunion 17h30